



# SIAPIA, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam

Par transfert de compétences des communes, le SIAPIA, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam, est en charge de l'assainissement sur le territoire desdites communes.



Il existe deux grands principes :

- l'assainissement collectif : les habitations sont raccordées aux réseaux publics existants,
- ou l'assainissement autonome : dans les rues où il n'y a pas de réseau, les demeures doivent disposer d'un dispositif de traitement des eaux usées individuel aux normes en vigueur et entretenu régulièrement (vidange).

Dans la majorité des rues de notre commune, des collecteurs d'eaux usées ont été installés. Ces derniers sont reliés à la station de traitement des eaux usées, STEU, implantée à l'Isle-Adam. En conséquence, chaque habitation (maison individuelle, immeuble, ...) doit être connectée au réseau d'assainissement public.

Lors de la mise en place d'un nouveau réseau d'eaux usées publics, les riverains nouvellement desservis ont un délai de deux ans pour se raccorder à ce dernier.

Le SIAPIA exerce aussi la mission de contrôle des installations d'assainissement autonome et collectif de tout bien (maison individuelle, immeuble, fonds de commerce, ...) :

- Lors des mutations immobilières, ce dernier est obligatoire ; seuls les services du SIAPIA sont habilités à effectuer ce contrôle. Le coût du contrôle est de 280€ à la charge du vendeur.
- Lors des réhabilitations ou création de nouveaux dispositifs, la conformité devra être obtenue avant de pouvoir déverser des eaux usées dans les réseaux publics.

Par ailleurs, par convention, le SiAPIA entretient également les réseaux d'eaux pluviales communaux.



**A SAVOIR :**

Les eaux usées ne doivent, en aucun cas, être rejetées dans la nature ou dans les réseaux d'eaux pluviales, de même, les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées aux réseaux d'eaux usées, dans la mesure du possible, la gestion des eaux pluviales doit se faire à la parcelle (infiltration).

**Les lingettes, parfois certifiées biodégradables, ne sont pas hydrosolubles. Elles doivent donc être jetées dans les poubelles et non dans les WC ;** ces dernières provoquent des bouchons dans les réseaux et des dégradations sur nos infrastructures.

Contact

Président : Michel ARMAND

SIAPIA , Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle Adam  
1 avenue Jules Dupré  
95290 L'Isle-Adam

tél. 01 34 69 17 06

Documents

[Délibération-2021-56 Rapport d'activités SIAPIA](#)

Liens utiles

[Élus parminois du SIAPA](#)